

La frontière homme-chose sépare-t-elle la personne de l'animal ?

Jean-Baptiste Lecuit

La différence entre quelqu'un et quelque chose n'est pas une simple question de grammaire : elle implique une disparité de traitement. À l'être que nous identifions comme quelqu'un, nous reconnaissons spontanément la qualité de personne, à l'exclusion de tous les autres. Cette frontière entre personne et chose non personnelle s'impose à nous du simple fait que le langage nous fait distinguer « quelqu'un » et « quelque chose », « qui » et « quoi », « tu » et « cela »¹. Sa reconnaissance nous incombe moralement, de par notre appartenance à une société nous prescrivant de reconnaître la personne non seulement comme objet de devoirs, mais comme sujet de droits. Sujet, et non simple objet, qu'il nous est interdit de posséder ou de réduire à un pur moyen pour nos fins, alors même que nous pouvons posséder, vendre ou acheter les choses pour la poursuite de nos fins personnelles. De ce point de vue, la frontière homme-chose paraît évidente. Elle se ramène pour l'essentiel à la différence entre personne et chose, entre quelqu'un et quelque chose, entre les êtres à qui nous pouvons dire « tu » ou « vous », et tous les autres. S'il nous arrive de tutoyer notre voiture ou notre ordinateur, c'est par abus de langage, et le plus souvent lorsqu'ils ne nous « répondent » pas comme nous le voulons.

Mais il est des cas plus embarrassants. Lorsque nous parlons à un chien, et qu'il répond à nos appels, sommes-nous face à une simple chose, non personnelle ? Oui, semble-t-il, puisque jamais il ne fera des phrases pour nous communiquer ses pensées. Le cartésianisme a du reste introduit dans notre culture l'idée qu'il ne serait au fond qu'une machine, dépourvue de

¹ C'est ainsi que le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, d'André Lalande, estime que du point de vue philosophique, personne « s'oppose dans tous les sens à chose », qu'il s'agisse de personne morale, physique ou juridique. Voir également l'introduction du présent ouvrage.

sensibilité : si un chien crie et se plaint quand on le pique, estime Malebranche, c'est simplement « parce qu'il a des poumons et que l'air en sort avec violence par le mouvement du diaphragme² ». Pourtant, ses comportements sont assez fins pour que nous les interprétions parfois comme des signes qu'il nous adresse afin d'exprimer ses attentes envers nous. D'ailleurs, ne reconnaissons-nous pas le statut de personne à un nouveau-né dont la palette expressive est encore loin d'être aussi développée ? À un humain profondément handicapé qui mourra sans avoir jamais prononcé une parole ? À un homme tombé dans un profond coma ? Jusqu'à une date récente, ces cas particuliers n'étaient pratiquement pas évoqués dans les réflexions sur l'être humain dans sa différence avec les autres êtres. Mais certains penseurs, s'intéressant plus particulièrement à notre rapport aux espèces animales, ont porté sur le devant de la scène ce qu'ils appellent les cas marginaux. Il s'agit des êtres humains ne jouissant pas des caractéristiques attendues de la personnalité, parce qu'ils les ont perdues, ou parce qu'ils ne les ont pas encore acquises, parfois de façon définitive. Ces cas sont déjà troublants en eux-mêmes, en raison des questions éthiques qu'ils soulèvent ; notamment lorsqu'il est question de pratiquer à leur égard l'avortement ou l'euthanasie. Mais le trouble vient aussi du rapprochement avec certains êtres à qui est habituellement déniée la personnalité : les animaux non humains. Les progrès considérables de l'éthologie ont en particulier mis en évidence, chez certains d'entre eux, des capacités que l'on jugeait propres à l'espèce humaine : l'utilisation d'outils, l'invention et la transmission de comportements constituant des éléments de culture, la conscience de soi, l'empathie, le sens de la justice, la plasticité des comportements sexuels, la cogitation, l'autonomie d'action. En ce qui concerne ces capacités, la différence entre l'homme et l'animal ne serait qu'une question de degré, et non de nature³. Qu'arrive-t-il lorsqu'on

² Nicolas Malebranche, *Entretiens sur la mort*, Paris, Vrin, 1948, t. II, p. 214.

³ Il ne s'agit pas de nier la différence de nature entre l'homme et le chimpanzé par exemple, qui appartiennent à des espèces différentes, et donc, au sens classique du terme, à des natures différentes. Il s'agit de dire que toute caractéristique qui, de par sa nature, semble propre à l'homme, existe également chez certains animaux, avec une simple différence de degré.

rapproche ces animaux des cas marginaux qui viennent d'être évoqués ? La frontière entre personne et chose perd de son évidence. Elle semble impossible à superposer à la frontière homme-chose. Car si nous accordons le statut de personne à un nouveau-né, pourquoi le refuser à un chimpanzé qui le dépasse de très loin selon les caractéristiques qui viennent d'être citées, censées être propres aux êtres personnels ? C'est ainsi qu'on voit des penseurs comme Peter Singer tenir certains animaux pour des personnes, comme nous le verrons. Mais si l'on place la barre des caractéristiques de la personnalité suffisamment haut pour dénier à tout animal non humain le statut de personne, comment éviter de le dénier également aux humains qui ne satisfont pas aux critères retenus ? De ce point de vue, la frontière entre personne et chose s'apparente à une marge, plutôt qu'à une ligne de séparation. Elle ressemble à une zone intermédiaire où cohabitent les cas marginaux et les animaux les plus proches de nous par le comportement.

S'il s'agissait d'une question purement intellectuelle, nous pourrions nous en tenir à ce constat. Mais ses enjeux sont considérables, particulièrement aux plans éthiques et juridiques. En effet le statut de personne implique classiquement la dignité d'une fin en soi, et le droit de ne pas être traité comme une chose. L'accorder à un animal non humain, c'est lui reconnaître les droits de la personne et s'imposer à son égard les devoirs afférents. Le refuser à un humain, c'est lui nier ces mêmes droits et s'affranchir de ces mêmes devoirs. Il est donc indispensable d'aller plus loin.

Au moins deux grandes voies se présentent. Tout d'abord, étendre le champ d'application de la notion de personne à certains animaux. Cette solution entraîne que le concept de personne n'est plus pertinent pour penser la différence homme-chose. Elle ouvre aussi de troublantes perspectives en ce qui concerne nos devoirs envers les cas marginaux et envers les animaux reconnus comme personnes : dans certains cas, ne faudra-t-il pas privilégier la vie d'un animal non humain, au détriment d'un être humain jugé inférieur selon les critères de la personnalité ? L'autre voie consiste à maintenir, parmi les es-

pèces terrestres actuelles, la stricte correspondance entre l'être humain et la personne, quitte à reconnaître aux animaux proches de nous un statut intermédiaire entre la personne et la chose, si cela est possible⁴. Mais il faut alors justifier pourquoi l'on reconnaît la dignité de personne à tout être humain, y compris celui dont les capacités d'intelligence ou d'autonomie sont très inférieures à celles de certains animaux non humains, auquel on refuse pourtant le statut de personne. Le choix entre ces deux voies ou d'autres encore, si elles devaient se faire jour, dépend fondamentalement de la conception de la personne qu'il présuppose.

Afin d'éclairer un tel choix, il est donc indispensable de déceler les présupposés concernant la personne et d'identifier la variété de ses conceptions, en tenant compte de leur origine et de leur évolution. Nous le ferons en étudiant successivement l'invention théologique de la personne comme relation, l'exclusion de la relation dans la compréhension de la personne humaine, puis son retour en anthropologie à l'époque moderne.

L'invention théologique de la personne comme relation

À l'affirmation d'une invention théologique de la personne, il semble évident d'opposer un fait linguistique : le terme « personne » vient du latin *persona*, qui existait avant l'ère chrétienne, ainsi que *prosôpon*, son correspondant grec. Mais il ne faut pas s'en tenir à l'étymologie. Le sens courant et originel de *prosôpon* est celui de visage. En grec classique, ce terme en est venu à désigner également le masque de théâtre, et par extension le personnage de théâtre et son caractère, son rôle, ou la personne au sens grammatical⁵. Le terme *persona*, à ceci près qu'il ne désigne jamais le visage, porte les mêmes significations que *prosôpon*. Ses sens premiers sont ceux de masque de théâtre, de personnage littéraire, de rôle joué par un homme dans la société, puis de personne aux sens grammatical (au III^e s.

⁴ À ce sujet, voir *supra* la contribution de David Doat.

⁵ Voir Bernard Meunier (dir.), *La personne et le christianisme ancien*, Paris, Cerf, 2006, p. 109-112.